

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 28 Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 juin 2017

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, François LENHARD, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN, Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN, Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ, Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY, Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN, Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents:

Patricia MARTIN.

Début de la séance : 19h30

Fin de la séance : 20H42

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

SPORT

DL..17.052 - Complément subvention tennis

Hélène LORME expose :

La Ville soutient les associations sportives en leur attribuant une subvention annuelle de fonctionnement. Le montant 2017 est calculé en fonction du montant de la subvention allouée en 2016 moins 10%. Le club de tennis est concerné par cette disposition.

Lors du calcul de la subvention 2017, une inversion de chiffres dans le dossier de subvention du club de tennis a modifié le montant de base et la subvention 2017 a été calculée sur la base de 12 150 € au lieu de 14 400 €, montant de la subvention 2016.

Le tennis a reçu une subvention de 10 935 €. La somme de 12 960 € aurait dû être allouée au club de tennis.

Après présentation en commissions « Finances / Ressources humaines » du 29 mai 2017 et « culture/sport » du 30 mai 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- le Maire à verser une subvention complémentaire de 2 025 € au club de tennis

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 Juillet 217

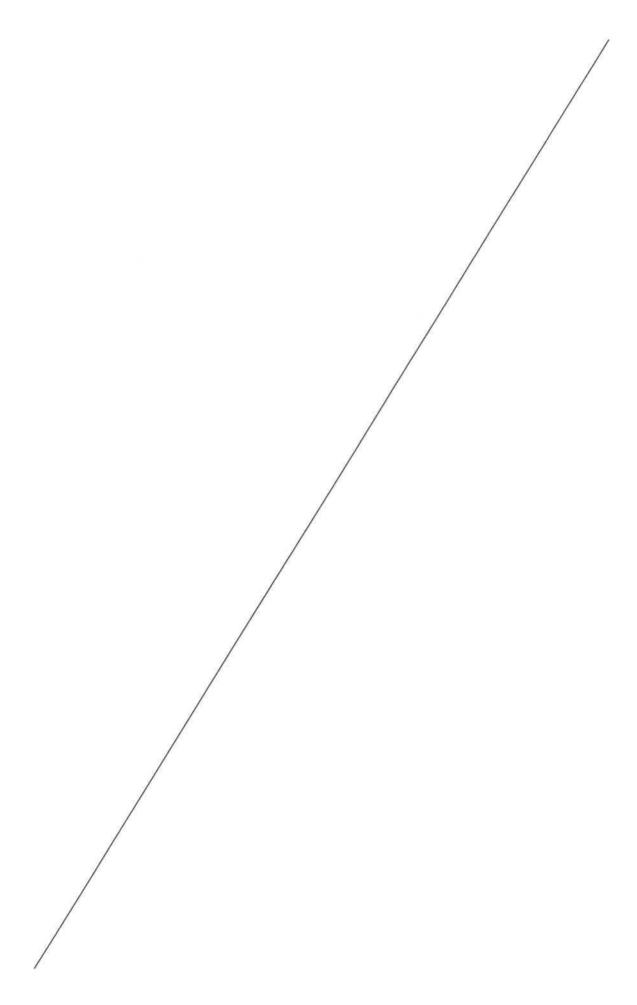
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 18 びんし 217 Publication le : 18 びんし 217

Publication le: 18 Suiter 217

Notification le: 18 Suiter 217

Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-17-052

3

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST: ASCL_2_2017-07-18T14-57-00.01 (MI206759419)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170707-DL-17-052-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte : Complément subvention tennis

Date de décision: 07/07/2017

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

7.5.3. Subventions aux associations.

Acte:

DL.17.052-SPORT-complément subvention tennis.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/07/17 à 14:57

Par RICHARD Aurélie Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 18/07/17 à 14:57

Accusé de réception